

Mise à l'enquête d'antenne 5G

Procédure d'opposition

S'AGIT-IL DE LA TECHNOLOGIE 5G ? VERIFICATION

1. Vérifier qu'il y a bien une mise à l'enquête dans votre région, via les **personnes ressources**, la **feuille des avis officiels**, ou sur les sites **internet officiels**

2. Afin de s'assurer qu'il s'agit bien de la technologie 5G, vérifier sur l'annonce les informations chiffrées suivantes :
 - **Bande de fréquences de 700MHz à 900MHz**
 - **Bande de fréquences de 1400MHz**
 - **Bande de fréquences de 3.5GHz à 3.8GHz**

3. Si sur l'annonce, vous ne trouvez pas la mention de ces données chiffrées et que donc vous ne savez pas déterminer s'il s'agit de 5G ou non, il vous faut aller en personne au bureau communal de votre lieu d'habitation et **demandeur à voir le dossier soumis à la mise à l'enquête**. Il se peut que vous soyez mal reçu(e) ou que l'on vous refuse le droit de consultation, mais ce n'est **pas légal** et vous avez le **droit de consulter** ledit dossier.

PÉRIMÈTRE D'ACTION ET INFORMATIONS À REPERER

4. Du moment où vous avez obtenu la confirmation qu'il s'agit bien de la 5G, vous devez également vérifier dans le dossier le **périmètre** concerné par l'installation. Celui-ci ne traite pas forcément du rayonnement qui sera occasionné, mais plus du **périmètre à l'intérieur duquel les personnes sont en droit de faire opposition**.

5. Vérifier aussi :
 - a. le périmètre de portée de l'antenne
 - b. les arguments avancés par l'opérateur
 - c. qui est l'opérateur
 - d. qui est la société mandataire
 - e. qui est la société mandatée
 - f. le numéro de dossier, etc.

Toutes ces informations seront utiles pour la rédaction de votre dossier

6. Lorsque vous avez obtenu le périmètre d'action, et **repéré les quartiers d'habitations, rues concernées**, il s'agit d'aller à la rencontre des personnes impactées par la future installation

RECHERCHE D'OPPOSANTS PROPOSITIONS

7. Recherche des **personnes impactées**

- Utiliser son réseau personnel et/ou professionnel
- Chercher sur Google Maps les rues concernées, puis sur local.ch (à partir du nom de la rue) des personnes à contacter
- Utiliser les réseaux sociaux
- **Chercher les associations, écoles, EMS ou autres dans le périmètre**
- **Prendre contact avec les associations actives, comme la notre, ou celles de vos cantons respectifs. Nous vous renseignons volontiers !**

Rencontre

- Porte-à-porte
- **Tracts** dans les boîtes aux lettres avec un numéro de téléphone de référence pour que les gens puissent vous appeler (modèle ci-dessous, à adapter)
- Contacter les **associations de quartiers, les institutions en présence** : écoles, crèches, hôpitaux, magasins, etc.
- Faire **les marchés** le samedi matin

Matériel

Pour une opposition collective :

- Vous présenter aux gens avec un **tract d'information** sur la 5G et les arguments sanitaires, environnementaux, et la baisse de la valeur immobilière vénale et hédoniste
- Comme pour les initiatives/referendum, avec une **liste déjà imprimée** où il suffit de laisser ses coordonnées et de signer (pour la joindre au courrier)
- Montrer le **courrier type** qui sera envoyé (**à adapter à chaque situation**)
- Chercher un **MANDANT** à l'intérieur du périmètre qui accepte de représenter les autres habitants. Cela peut être une association (vérifier depuis combien de temps elle doit exister. En tout cas 5 ans !)

PROCEDURE

- Envoyer le courrier, avec les annexes, la liste de signatures, par **courrier recommandé au plus tard un jour avant la fin de la mise à l'enquête** et attendre. Envoyer un communiqué de presse aux journaux locaux !
- En principe, dès la réception du recommandé, toute la procédure est **bloquée**. La Municipalité de la commune peut convoquer **une séance de conciliation avec les opposants** pour essayer de trouver une solution. Le mieux est à ce stade d'être accompagné d'un avocat ou d'un juriste. Nous contacter si cette étape pose problème, nous avons un réseau de spécialistes qui nous soutiennent régulièrement. La Municipalité statuera ensuite sur cette opposition, soit en refusant ou en acceptant le refus. Si elle est en désaccord avec les opposants, le mandant recevra **un avis avec les voies de recours (30 jours)**. Si le mandant et les signataires décident de poursuivre la procédure, des frais pourraient être engagés. Plus il y a de signataires, plus les frais par personne seront bas !

REMARQUE : LES TEMPS D'ATTENTE SONT PASSÉS DE 6 MOIS À 22 MOIS POUR LES CONSTRUCTEURS, ET EN SUISSE ALÉMANIQUE 93% DES PROJETS D'ANTENNES SONT BLOQUÉS. C'EST DONC UN ACTE DE CONTESTATION, DE PRESSION SUR LES OPÉRATEURS, LES POLITIQUES ET LES MÉDIAS DE FAIRE TRAÎNER CES OPPOSITIONS, MÊME SI ELLES N'ABOUTISSENT PAS. LA RÉULTANTE EST, GRÂCE À LA PRESSION, QUE LORSQU'UN PROJET D'INITIATIVE VERRA LE JOUR, LA PRESSION S'ACCENTUERA PUISQUE LES GENS SERONT DÉJÀ NON SEULEMENT SENSIBILISÉS, MAIS AUSSI ACTIFS.